

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N°141-2025

Le Maire de **Douvres-la-Délivrande**,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2212-2,

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par Madame BLERY Françoise, afin d'obtenir l'autorisation de réaliser des travaux de déploiement pour la fibre optique (aucune fibre aérienne, par voie souterraine) numéro trente-six rue de Normandie 14440 Douvres-la-Délivrande Calvados,

CONSIDERANT, qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRETE

ARTICLE I : le Samedi 25 Octobre 2025, le stationnement sera interdit avec un rétrécissement de la chaussée numéro trente-six rue de Normandie 14440 Douvres-la-Délivrande Calvados.

ARTICLE II : Madame BLERY Françoise aura la charge de la signalisation et de la pré-signalisation. Elle (ou les sous-traitants) seront responsables des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE III: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE IV: Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

-Monsieur Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Douvres,

-La Police Municipale,

-Les Services Techniques de la Ville de Douvres,

-Madame BLERY Françoise

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

A Douvres-la-Délivrande, le Lundi 29 Septembre 2025.

Le Maire,
Thierry LEFORT.

